

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° II-2893**

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2026, un rapport sur l'exécution des crédits alloués au plan La Grande fabrique de l'image.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel a besoin de visibilité pour pouvoir se développer, surtout dans le contexte où l'Etat – au travers de la « Grande Fabrique de l'Image » - a mis des moyens considérables pour développer les studios de création, comme c'est le cas à Bry-sur-Marne.

Le présent amendement a pour objet d'obtenir le détail de l'exécution des crédits alloués au financement du plan « Grande fabrique de l'image » et ainsi de s'assurer que les grands projets, comme la renaissance des Studios de Bry-sur-Marne, ne sont pas compromis par la réduction des dépenses publiques prévue dans le présent projet de loi de finances.